



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/025

L'an deux mille vingt et un et le deux mars à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Pierre POUILLEY, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMEK.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Madame Cécile GRAU

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Madame Cécile GRAU

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Étaient absents : Monsieur Olivier AMANS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

Secrétaire de séance : Madame Isabelle GRAUPÉRA

Date de convocation : 24 Février 2021

Objet : Service Culturel Municipal. Mise en place d'un espace de vente de billetterie en ligne TickBoss.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de contractualiser avec la société ART'TICK pour la vente de la billetterie en ligne du service culture.

Vu le nombre important de réservations concernant les spectacles proposés et afin d'utiliser les nouvelles technologies de communication, il convient d'adapter le site internet du service culture.

Ainsi les personnes pourront réserver leurs places directement sur le site, choisir les sièges et payer par carte bancaire sur internet.

Des contacts ont été pris avec la société ART'TICK qui propose une convention pour la mise à disposition d'un espace de vente de billetterie en ligne appelé « Tickboss Web ».

Monsieur le Maire donne lecture de la convention dont une copie sera annexée à la présente délibération.

Il précise qu'une commission de 3% sera reversée à « TickBoss Web » sur la vente des billets.

La régie de recettes du service culture sera modifiée en conséquence.

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**27 voix POUR**)

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec la société ART'TICK, pour la vente de la billetterie en ligne du service culture,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc Sanchez

